



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mesures à destination de la jeunesse

Question au Gouvernement n° 3035

Texte de la question

MESURES À DESTINATION DE LA JEUNESSE

M. le président. La parole est à M. Christophe Di Pompeo.

M. Christophe Di Pompeo. Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, depuis trois ans, le Gouvernement et la majorité poursuivent un cap : l'émancipation de notre jeunesse. Tout le monde ne naissant pas avec les mêmes chances, la République doit accompagner chacun, d'autant que les accidents de parcours et les difficultés imprévues peuvent réduire le champ des possibles.

Développement de la garantie Visale, pour que les jeunes puissent se loger avec l'État comme garant ; développement massif de la Garantie jeunes, de l'apprentissage et de la formation professionnelle, avec le plan d'investissement dans les compétences, doté de 15 milliards d'euros ; développement du service national universel et du service civique, pour que chaque jeune prenne la mesure de tout ce qu'il peut apporter à son pays : ces réformes sont cohérentes. Il y a quelques mois encore, elles ont donné des résultats concrets, dont témoignent par exemple les progrès spectaculaires des inscriptions en apprentissage et de l'accès des boursiers à l'enseignement supérieur.

La crise sanitaire que nous traversons est un défi. Monsieur le secrétaire d'État, vous avez rappelé que toute crise économique frappe en premier lieu les jeunes. Le nombre de jeunes susceptibles de se trouver en recherche d'emploi pourrait atteindre 700 000 au mois de septembre, ce qui suscite une inquiétude considérable. Une aide exceptionnelle de 200 euros, destinée à plus de 800 000 jeunes précaires âgés de moins de vingt-cinq ans, a récemment été annoncée. Comment pouvez-vous rassurer notre jeunesse sur son avenir professionnel face à la crise, sur sa capacité à se former et sur la place qu'elle occupera dans la construction de la société d'après-crise ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Monsieur Di Pompeo, la question que vous m'adressez porte sur les conséquences de la crise sanitaire induite par le coronavirus sur notre jeunesse. Je profite de l'occasion pour adresser un message sur l'image que celle-ci a donnée d'elle-même au début de la crise.

On a beaucoup entendu dire que des hordes de jeunes se seraient rendues dans la rue, rompant le confinement, au mépris des règles sanitaires édictées par le Gouvernement. Pourtant, nous avons constaté que les jeunes ont fait preuve d'une incroyable résilience. Ils ont tenu au cours d'une période difficile.

Nous avons vu des jeunes mettre à profit ce temps pour être utiles et s'engager pour leur pays. Je salue les 58 000 jeunes du service civique, qui se sont rendus utiles auprès des associations, ainsi que les membres des corps en uniforme et des services publics. (*Applaudissements sur plusieurs bancs.*) Je salue les jeunes engagés dans la réserve civique – 40 % des 300 000 Français qui le sont ont moins de trente ans.

M. Sébastien Jumel. Y compris les jeunes des quartiers.

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État. C'est une très belle image. Il faut le dire et le rappeler.

Bien entendu, la crise a fait naître des inquiétudes pour l'avenir de notre jeunesse, notamment en matière d'emploi. Il s'agit de notre grande priorité depuis le début du quinquennat : permettre à chaque jeune de conquérir son autonomie par la formation, les compétences et l'emploi. Ainsi s'explique la mobilisation de Muriel Pénicaud, qui a permis d'atteindre un niveau historique en matière d'apprentissage l'an dernier, et les 15 milliards d'euros mis sur la table dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, en vue de former 1 million de jeunes.

Il faut continuer dans cette direction. C'est pourquoi je travaille avec Bruno Le Maire et Muriel Pénicaud à l'élaboration d'un plan de soutien à l'emploi des jeunes, qui sera présenté avant l'été.

M. Raphaël Schellenberger. Des plans, ça, vous en présentez !

M. Pierre Cordier. Vive la planification !

M. Gabriel Attal, secrétaire d'État. Il obéit à trois priorités : la lutte contre le décrochage scolaire, notamment dans la voie professionnelle, le maintien de la dynamique acquise en matière de formation professionnelle et d'apprentissage, et l'accès à l'embauche. Alors que 700 000 jeunes doivent arriver sur le marché du travail au cours des prochains mois, aucun ne doit être laissé sans solution. Nous y travaillons, et nous y travaillerons ensemble. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [M. Christophe Di Pompeo](#)

Circonscription : Nord (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3035

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse (M. le secrétaire d'État auprès du ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 mai 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 mai 2020](#)